



# Liste des professionnels de la maintenance et du suivi du fonctionnement des ouvrages d'Assainissement Non Collectif adhérents à la Charte

**Valable du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023**

La Charte pour la qualité de d'Assainissement Non Collectif (ANC) en Gironde a pour objectif de mettre à la disposition des particuliers et des collectivités, un réseau de professionnels informés, assurés et qui s'engagent à la réalisation de prestations de qualité. Elle constitue un outil de référence utile pour une bonne application de la réglementation. Elle contribue également à l'harmonisation des pratiques des Services Publics d'ANC (SPANC) du département.

En y adhérent de façon volontaire, le professionnel s'engage à :

- respecter la réglementation, les règles de l'art et notamment la norme NF P16-008 sur l'entretien, la maintenance et le suivi du fonctionnement des installations d'ANC,
- réaliser un état des lieux préalable du fonctionnement et de l'entretien des ouvrages du dispositif, conformément aux préconisations du fabricant des ouvrages,
- effectuer, en cas de problèmes identifiés et selon leur degré d'importance, les interventions immédiates (dépannage) nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages (conformément aux préconisations du fabricant) et proposer un devis clair et détaillé des opérations plus conséquentes, à mettre en œuvre pour améliorer l'état de fonctionnement et d'entretien des ouvrages (changement de pièces, vidange),
- informer le propriétaire (et le cas échéant, son locataire) de l'ensemble des opérations réalisées et lui remettre un Rapport écrit (avec photos) sur l'état de fonctionnement et d'entretien du dispositif, sur les problèmes identifiés et les opérations mises en œuvre ou à mettre en œuvre pour y remédier,
- consigner dans un Carnet d'entretien l'ensemble des opérations réalisées (correspondant aux exigences du fabricant),
- posséder les qualifications requises ainsi qu'une assurance valide couvrant les prestations réalisées.

Cette liste est donnée à titre informatif. Le Comité de Suivi de la Charte ne saurait être tenu responsable en cas de problèmes et/ou d'incidents occasionnés par ces entreprises. *Pour tout contact : a.tauzin@gironde.fr*

Ce document comporte 2 pages.



ENTREPRISE	COMMUNE	CONTACT	TELEPHONE	MAIL
<b>HYDRASERV</b>	31860 LABARTHE SUR LEZE	DUPUY David	06.82.57.77.12 05.61.41.49.39	contact@hydraserv.fr
<b>SAGEAU</b>	33720 LANDIRAS	PORTELLI Yoann	06 38 21 42 44 05 56 27 21 27	info@sageau.fr
<b>APE (ASSAINISSEMENT PROTECTION ENVIRONNEMENT)</b>	33410 LOUPIAC	ARVIS Glen BERARD Bruno	06 31 75 92 64 05 33 90 01 07	ape.arvis@gmail.com
<b>SAS ECOVIDE ENVIRONNEMENT</b>	33540 SAUVETERRE DE GUYENNE	LARQUEY Jérôme	06 79 33 28 33 05 56 61 99 06	ecovide.environnement@gmail.com
<b>ANC SERVICES</b>	33124 SAVIGNAC	BRINGUES Hugo	06 33 57 44 77	bringues@ancservices.fr